

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES D'ETE

Les activités jeunes sont destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans habitant sur la commune d'Argonay. La priorité est donnée aux jeunes ayant plus de 12 ans.

Pendant les activités d'été, la mairie propose des stages culturels, nautiques et sportifs. Dans la mesure du possible, le thème de ces stages est défini par les jeunes afin de connaître leurs envies et leurs besoins.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de vivre des expériences de loisirs collectifs et favoriser les échanges entre eux.
- Respecter les besoins liés à l'adolescence et favoriser l'autonomie.
- Impliquer les jeunes pour les rendre acteurs de leurs loisirs
- Développer des pratiques sportives et favoriser le dépassement de soi
- Faire découvrir de nouvelles activités artistiques aux jeunes

INSCRIPTION

Pour valider votre inscription, il sera nécessaire de fournir lors de la réunion les documents suivants :

- Dossier d'inscription complet (coordonnées à jour, photocopie de DT Polio, N° assurance, quotient familial, autorisations cochées) : vous pouvez le télécharger sur le site de la mairie ou venir le vérifier dans le bureau enfance jeunesse et le signer à la date du jour.
- Brevet d'aisance aquatique pour les stages nautiques (photocopie)
- Règlement du stage : 1 seul chèque par stage et par enfant avec le nom et prénom de votre enfant au dos à l'ordre du trésor public.
- Règlement intérieur signé

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet et le paiement déposé.

La confirmation des stages pour les argonautes sera effective lorsque le minimum d'inscrits sera compté. En cas d'annulation de notre part, le chèque sera rendu et un autre stage pourra être proposé. S'il y a trop d'inscrits, un autre stage pourra vous être proposé.

Un animateur accompagnera les jeunes en bus le 1er jour uniquement. Il faut qu'ils aient leur carte de bus ou des tickets, ceux-ci n'étant pas pris en charge par la mairie.

RESPONSABILITE

Pendant le stage, les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrant (animatrice, professionnel, artiste, brevet d'Etat, ...). Avant et après l'activité, le jeune est placé sous la responsabilité de ses parents.

En cas de problème de santé, La mairie demande un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive. Si un parent ne nous a pas signalé un problème médical, il est responsable des conséquences que cela peut engendrer.

En cas d'accident, les parents sont prévenus au plus vite.

Mini camps/séjours

Le secteur jeune peut proposer des minis camps et/ou séjours. En fonction du projet pédagogique « camp » et des projets jeunes émanant dès leurs demandes et des objectifs pédagogiques de celui-ci.

Nous demandons aux parents de payer la somme de 100€ d'arrhes afin d'assurer la place et l'inscription de l'adolescent. Ces arrhes ne sont pas remboursées sauf si l'annulation est engagée par la Mairie. Ils permettront de payer les réservations des structures et des activités.

FORMULE ET HORAIRE

Variable selon les stages. Les inscriptions sont à la semaine

MODALITE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription et une fiche sanitaire seront demandées au 1er jour, celles-ci resteront valables 1 année. L'année suivante, le dossier devra être vérifié, contre signé et daté. La 3eme année, le dossier doit être refait entièrement.

L'inscription sera valable une fois la fiche remise et le règlement effectué.

La mairie ne remboursera aucune inscription, sauf si l'activité ou le stage est annulé et en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

POLITIQUE TARIFAIRE

Quotient familial	Tarif à la demi-journée
Moins de 621€	9.00€
De 621€ à 750 €	9.25€
De 751 € à 875 €	9.60 €
De 876 € à 1062 €	10.10 €
De 1063 € à 1249 €	10.70 €
De 1250 € à 1499 €	11.45 €
De 1500 à 1949 €	12.35 €
De 1950 € à 2359 €	13.45 €
A partir de 2360 €	14.80 €
Extérieurs	16.40 €

RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES

- ✓ Avant et après l'activité, le jeune est placé sous la responsabilité de ses parents.
- ✓ Etre ponctuel
- ✓ Préciser si les jeunes viennent en bus (à quel arrêt) ou en voiture
- ✓ Respecter le règlement mis en place
- ✓ Prévenir en cas d'absence

Exemplaire à remettre au service Enfance Jeunesse

Je (nous)

soussigné(s).....

.....

Parent(s) de(s) l'enfant(s)

.....

.....

Déclare(nt) :

- **Avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités d'été**
- **Accepter toutes les conditions**
- **Avoir conservé un exemplaire du règlement.**

Lu et approuvé(e).

Argonay, le

**Signature des parents
ou des représentants légaux**